

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2016**

1° - PERSONNEL

A. Engagement

1) Examen de la situation de sapeurs-pompiers volontaires au terme de la 1^{ère} prolongation de leur stage :

- 1.1. Décision de nommer à titre effectif avec effet au 1er avril 2016 un sapeur-pompier volontaire stagiaire suite à l'obtention du permis de conduire valable pour la catégorie C.
- 1.2. Etant donné que la 1^{ère} prolongation de la durée de stage de deux sapeurs-pompiers volontaires stagiaires arrive à échéance le 3 mai prochain, il y a lieu que le maître de stage établisse pour ces deux recrues un rapport final récapitulatif sur la manière de servir du stagiaire et de prendre une décision de principe quant à leur situation au terme de leur 1^{ère} prolongation de stage.

Décision de principe :

- de nommer à titre effectif avec effet au 4 mai 2016, les recrues qui rempliront l'ensemble des conditions de nomination et pour lesquelles leur Maître de stage aura établi un rapport final récapitulatif positif sur la manière de servir du stagiaire et dans lequel il propose la nomination à titre effectif des stagiaires ;
 - de prolonger automatiquement pour un second terme de six mois, du 4 mai 2016 au 3 novembre 2016 inclus, la période probatoire des recrues pour lesquelles leur Maître de stage aura établi un rapport final récapitulatif dans lequel il propose la prolongation du stage pour une nouvelle durée de six mois ; sous réserve de la saisie de la commission de stage par lesdits agents dans le mois qui suit l'envoi de la proposition ;
 - de mettre un terme à l'engagement des recrues pour lesquelles leur Maître de stage aura établi un rapport final récapitulatif négatif dans lequel il propose le licenciement ; sous réserve de la saisie de la commission de stage par lesdits agents dans le mois qui suit l'envoi de la proposition ;
- étant entendu que le Conseil d'Administration examinera et adaptera en conséquence la situation individuelle des intéressés et, selon les cas, ratifiera soit la prolongation intervenue, soit la nomination à titre effectif en qualité de Sapeur-Pompier volontaire, soit le licenciement.

2) Dispatcheurs civils : modification de la date d'entrée en fonction :

Prise d'acte de l'entrée en fonction effective d'un dispatcheur civil au 11 avril 2016 et non au 1^{er} avril 2016 comme décidé en séance du Conseil d'Administration du 21 mars 2016.

B. Procédure :

Prise d'acte de trois arrêts rendus par le Conseil d'Etat annulant les décisions du Conseil d'Administration infligeant une sanction disciplinaire à trois membres du personnel opérationnel.

C. Statuts du personnel.

Demandes d'activités complémentaires : suite à l'introduction par 1 pompier professionnel d'une demande de dérogation, décision de lui accorder l'autorisation d'exercer l'activité complémentaire déclarée.

D. Bien-être des travailleurs.

Evolution du plan interne d'Urgence (PIU)

Après avoir pris acte de l'avis motivé du Comité de Concertation syndicale ayant pour objet le bien-être au travail concernant le point « Evolution du plan interne d'Urgence (PIU) » et plus particulièrement concernant la proposition relative à l'utilisation du programme Alarm TILT et la proposition de point de rassemblement en cas d'évacuation, décision de mettre en place, dans les meilleurs délais, le programme Alarm TILT et de tester le point de rassemblement proposé lors de l'exercice annuel d'évacuation étant entendu que les conclusions de ce test seront présentées au Comité.

2° - FINANCES

Assujettissement des intercommunales à l'impôt des sociétés :

Prise d'acte de la décision rendue le 5 avril 2016 par le Service des Décisions Anticipées (SDA) du SPF Finances suite à la demande formelle de décision anticipée dans le but de maintenir un IPM (220,1° ou, à titre subsidiaire 220, 3° du CIR92), à savoir :

- L'article 220, 3° du CIR92 fait de l'absence de but de lucre une des conditions d'assujettissement à l'IPM ;
- Seules les intercommunales dont les statuts prévoient expressément l'impossibilité de procurer un bénéfice patrimonial aux associés peuvent prétendre à l'application des articles 181 et 182 du CIR92 ;
- Dans ce contexte, LIEGE ZONE 2 IILE-SRI devra procéder à une modification statutaire au plus tard le jour de l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale.

3° - MARCHES PUBLICS

- 1) Décision d'attribuer le marché public de services « Désignation d'un réviseur d'entreprises comme commissaire », au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution énoncés dans le cahier spécial des charges).
- 2) Modification du mode de passation du marché public ayant pour objet la transformation et rénovation des trois postes avancés de Grivegnée, Ans et Grâce-Hollogne (dossier UREBA), ainsi que la construction d'un local chimique à Grâce-Hollogne : modification du mode de passation du marché : Décision de recourir à la procédure négociée sans publicité sur base de l'article 26 §1er, 1°, e), de la loi du 15 juin 2006.

4° - ASSEMBLEES GENERALES

- 1) Convocation d'une Assemblée générale extraordinaire. Fixation de la date et arrêt de l'ordre du jour.
- 2) Fixation de la date et arrêt de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 1er semestre 2016.